

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 5 octobre 2021**

**Présents** : Didier Beaujouan, Sylvie Nicolle, Nadine Haie, Jean-Christophe Cachard, Emmanuelle Lebarbier, Catherine Cartry

**Absences excusées** : Gilles Varon donnant son pouvoir à Sylvie Nicolle  
Patrick Carpophore donnant son pouvoir à Didier Beaujouan  
Daniel Robert donnant son pouvoir à Didier Beaujouan

**Absente** : Enola Causeur

**Secrétaire de séance** : Sylvie Nicolle

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juin 2021
- Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat mixte du Bassin de la Dives et la commune de Périers-en-Auge
- Liste des dépenses affectées au compte « Fêtes et cérémonies 6232 »
- Questions et informations diverses

*Début de la séance : 8 h 05*

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juin 2021**

Le compte-rendu du conseil du 1er juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2) Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat mixte du Bassin de la Dives et la commune de Périers-en-Auge**

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, (SMBD) compétent pour entreprendre les études et travaux en matière de protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines sur le bassin versant de la Dives, mène de nombreuses actions dont la restauration des mares, pour améliorer l'état écologique des cours d'eau et limiter les phénomènes de ruissellement. A ce titre, le SMBD a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie qui coordonne notamment le Programme Régional en faveur des Mares (PRAM). De son côté, la commune de Périers-en-Auge, compétente en matière de protection de l'environnement et cadre de vie, constate un abandon de l'entretien des mares sur la commune et s'intéresse à la restauration de ces milieux compte tenu de leur rôle en matière de refuge pour la biodiversité et d'enrichissement du paysage.

Le SMBD et la commune partagent donc des objectifs communs, dont la poursuite peut être menée de manière concertée. La loi n°85-704 du 1er juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique permet une délégation de maîtrise d'ouvrage d'une personne publique à une autre dans le cadre de réalisation d'un projet commun ou avec un intérêt commun.

Dans ce contexte, la commune propose de mettre en place un plan d'actions en faveur des mares à l'échelle communale et de déléguer au SMBD les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le syndicat mixte du Bassin de la Dives et

autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **3) Liste des dépenses affectées au compte « Fêtes et cérémonies 6232 »**

Les membres du conseil ont acté que seront affectées au compte « fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes : les gerbes de fleurs (commémorations, mariages, enterrements), les activités offertes aux enfants (festival, cinéma, activités ponctuelles).

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### **4) Questions et informations diverses :**

- Le ménage de la mairie :

Le contrat de Mme Batard étant arrivé à son terme, il est décidé de demander un devis à l'entreprise Normanet à raison de 2 ou 3 h de ménage par mois. Les membres du conseil sont d'accord pour faire appel à une entreprise.

- Animations :

Il a été décidé que, cette année, les personnes de plus de 60 ans auront le choix entre le traditionnel repas de fin d'année au restaurant et le colis de Noël. Un bon va être distribué prochainement aux personnes concernées pour exprimer leur choix.

Pour les enfants, des places (une place par enfant et une place pour un parent) seront offertes pour le festival Drakkar Toon aux vacances de la Toussaint.

Des places seront également offertes au moment de Noël pour découvrir l'espace de jeux Quinquinparc installé sur la commune. (Deux places par enfant afin d'inviter un camarade de son choix)

- Permis de construire :

Trois permis de construire ont été accordés ces derniers mois à :

M. et Mme Meyer Didier et Sabine, chemin d'Angoville

M. et Mme Lauwers Hubert et Jocelyne, chemin de l'Eglise

M. Caumont Julien, chemin de la Goderie

Fin de la séance : 22 h 30

